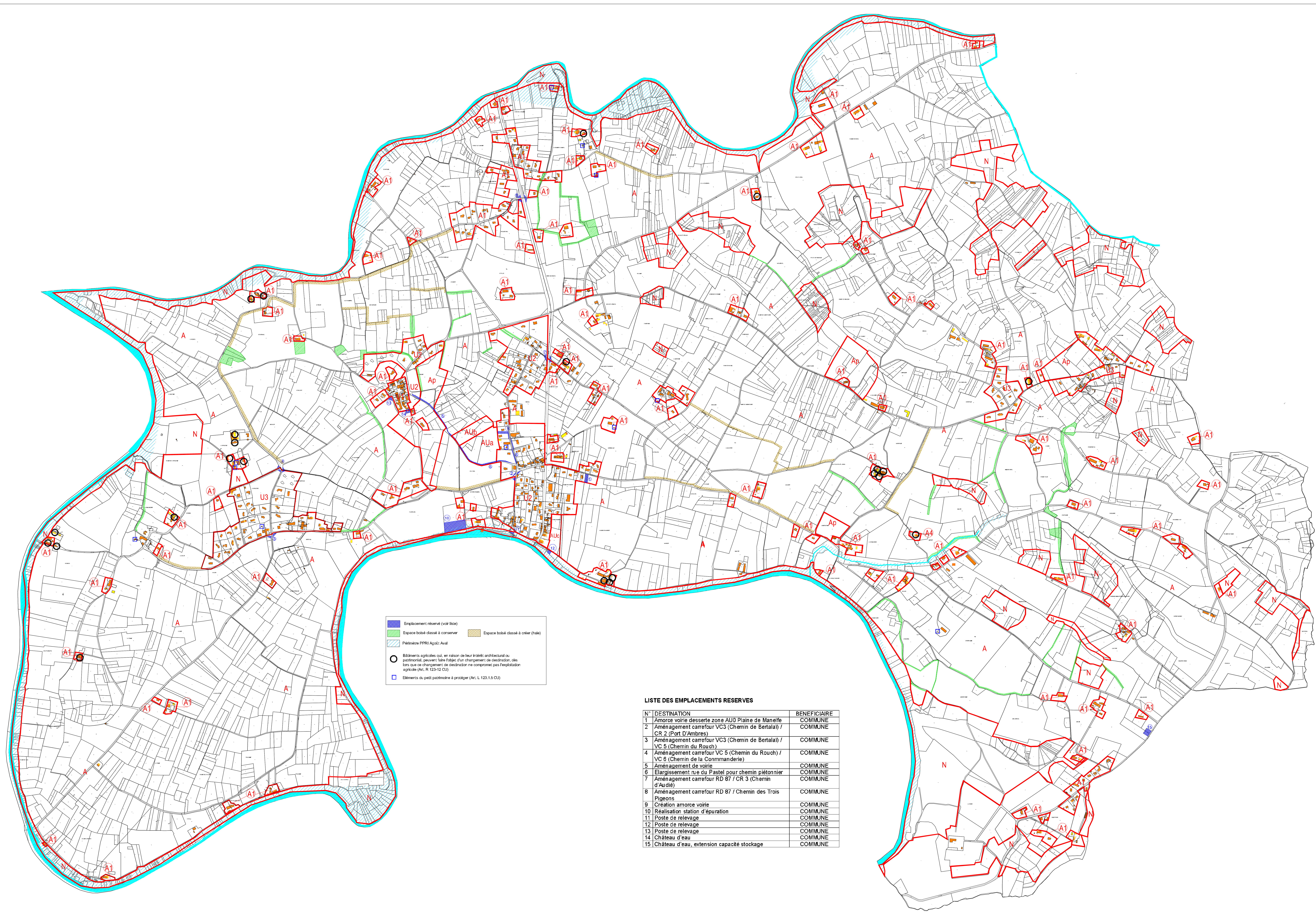




Emplacement réservé (voir liste)

Espace boisé classé à conserver

Périénaire PPRN Agrobi Avail

○

Bâtiments agricoles ou, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'exploitation agricole (Ar. R 123-12 CU)

□

Éléments du petit patrimoine à protéger (Art. L 123-13 CU)

Espace boisé classé à créer (liste)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES		
N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE
1	Amorce voirie desserte zone AU0 Plaine de Manèife	COMMUNE
2	Aménagement carrefour VC3 (Chemin de Bertalai) / CR 2 (Port D'Ambres)	COMMUNE
3	Aménagement carrefour VC3 (Chemin de Bertalai) / VC 5 (Chemin du Rouch)	COMMUNE
4	Aménagement carrefour VC 5 (Chemin du Rouch) / VC 6 (Chemin de la Commanderie)	COMMUNE
5	Aménagement de voirie	COMMUNE
6	Élargissement rue du Pastel pour chemin piétonnier	COMMUNE
7	Aménagement carrefour RD 87 / CR 3 (Chemin d'Audié)	COMMUNE
8	Aménagement carrefour RD 87 / Chemin des Trois Pigeons	COMMUNE
9	Création amorce voirie	COMMUNE
10	Réalisation station d'épuration	COMMUNE
11	Poste de relevage	COMMUNE
12	Poste de relevage	COMMUNE
13	Poste de relevage	COMMUNE
14	Château d'eau	COMMUNE
15	Château d'eau, extension capacité stockage	COMMUNE

TARN
AMBRES

P L U
PLAN LOCAL D'URBANISME

ELABORATION

Maitrise d'œuvre
Cabinet d'urbanisme
AMENA-Études
33, rue des Lois
33000 TOULOUSE
05 62 85 02 00
06 50 03 51 19
verebio@gmail.com

Arrêté le :

Approuvé le :

Exécutoire le :

04 FEV. 2013
Le Maire
Michel Tournier

REGLEMENT, DOCUMENT GRAPHIQUE
1/6000

4.2